



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département des finances et des institutions
Service cantonal des contributions
Section des personnes physiques

Departement für Finanzen und Institutionen
Kantonale Steuerverwaltung
Sektion der Natürlichen Personen

**Attestation de la dépendance de tiers dans le cadre de la déduction pour aidant bénévole
selon l'art. 31 al. 1 let. i. Merci de compléter chaque rubrique du document**

**Renseignements sur les contribuables aidants bénévoles
(si plus de trois aidants bénévoles, veuillez, s'il vous plaît, utiliser un second formulaire)**

	Aidant(s) bénévole(s)					
	Aidant bénévole	%	Aidant bénévole	%	Aidant bénévole	%
Nom et prénom						
Adresse						
Domicile						
Date de naissance						
Téléphone						

Informations sur la personne nécessitant des soins

Madame Monsieur

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ Domicile: _____

Date de naissance: _____ N° tél.: _____

Le patient bénéficie-t-il des prestations de soins du CMS ?

oui, depuis: _____ non

Une demande d'allocation pour impotent a-t-elle été déposée ?

oui non

A quel degré d'impotence correspond l'allocation versée ?

faible moyenne grave

Données relatives à l'impotence

A défaut de prestations de tiers à la maison, le patient devrait-il séjourner dans un EMS ?

oui non

Malgré les moyens auxiliaires, la personne âgée a-t-elle besoin, de manière régulière et importante, de l'aide d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie suivants ?

⇒ pour se lever, s'asseoir ou se coucher oui non

⇒ pour se vêtir ou se dévêtir oui non

⇒ pour les soins du corps oui non

⇒ pour aller aux toilettes oui non

⇒ pour manger oui non

⇒ pour prendre des médicaments oui non

⇒ pour se déplacer oui non

⇒ pour entretenir des contacts sociaux oui non

Des soins permanents sont-ils nécessaires ?

de jour de nuit non

Une surveillance personnelle permanente est-elle nécessaire ?

de jour de nuit non

Date, timbre et signature

date:

date:

Signature(s) de(s) l'aidant(s) bénévole(s)

Timbre et signature du médecin ou du responsable du centre médico-social